HORIZON EXPANSION

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

NOTE D'INFORMATION

Préparée par la société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP/023/2014 en date du 31/07/2014

Directeur Général Adjoint

Hicham EL ALAMY

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

R6

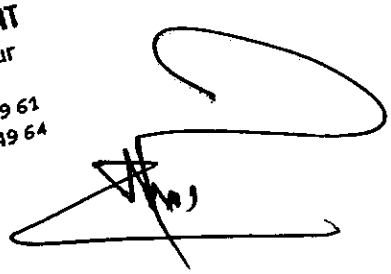
IJ

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT, sis à 37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca, représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Mounya DINAR
Directeur Général

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
37, Bd. Abdellatif Ben kaddour
CASABLANCA
Tél.: 05 22 95 49 60/ 05 22 95 49 61
Fax: 05 22 99 71 75/ 05 22 95 49 64



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

I CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : SICAV HORIZON EXPANSION
Nature juridique : Société d'Investissement à Capital Variable
Code Maroclear : MA 00000 30512
Date et référence de l'agrément : le 06/08/2013 sous la référence AG/OP/039/2013
Date de création : 18/02/1998
Siège social : 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca
Durée de vie : 99 ans
Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre
Apport initial : 5.000.000,00 DHS
Valeur liquidative d'origine : 10.000,00 DHS
Etablissement de gestion : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général
Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire
Commercialisateur : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général
Commissaire aux comptes : La société d'experts comptables dénommée Deloitte Audit sise à 288, Bd Zerktouni Casablanca

II - CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : La SICAV est un OPCVM «Diversifié».

Indice de référence : 60% MASI + 40% TMP.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement performant, autorisant à moyen et long terme une perspective de rentabilité élevée.

Stratégie d'investissement : La SICAV est un OPCVM «Diversifié».

Dans cette optique, la SICAV sera investie, en permanence, à moins de 60% de ses actifs, hors liquidité, en actions, certificat d'investissement, droit de souscription cotés à la Bourse des Valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public et en aucun moment, il ne peut atteindre 90% de ses actifs hors liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, dans des titres de créances.

Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : 3 ans

Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales résidentes et non résidentes.

III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM : 16/03/1998

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de la SICAV ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les principes d'évaluation du FCP sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management, tous les jours avant 10 heures au plus tard et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net de la SICAV par le nombre d'actions, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Affectation des résultats : Capitalisation

Comptabilisation des coupons : les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV - COMMISSIONS ET FRAIS:

Commissions de souscription et de rachat :

Commission de souscription maximale : Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 1% incompressible acquis au fonds.
Commission de rachat maximale : Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5%HT maximum des montants rachetés dont 0,5% incompressible acquis au fonds.

Les cas d'exonération : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul.

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur d'actions de la SICAV, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

Frais de gestion :

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

(1) Commissaire aux comptes : 10.000 Dhs HT ;
(2) Frais de publication : 20.000 Dhs ;
(3) Commission CDVM : 0,025% HT ;
(4) Commission dépositaire : 0,10% HT ;
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs ;
(6) Maroclear (droit d'admission) :

- 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs ;
- 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs ;

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

- 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard ;
- 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.

Prestation d'Upline Capital Management : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
C.D.V.M